

Le Réseau Natura 2000...quelques points clefs.

Natura 2000 est une politique européenne qui a pour finalité de préserver certains milieux naturels et/ou certaines espèces (faune, flore) sur un territoire délimité. La liste complète de ces milieux et de ces espèces dits « d'intérêt européen » figurent dans deux directives :

- la directive « Oiseaux » datant de 1979
- la directive « Habitats, faune, flore » datant de 1992

Le choix des zones sur lesquelles se met en œuvre Natura 2000 dépend de la présence ou non de ces milieux (habitats) ou espèces, souvent rares ou en voie de disparition à l'échelle des 27 pays de l'Union européenne.

Ces deux directives européennes intègrent également la nécessité de prendre en compte les activités humaines existantes, et de les associer le plus possible à cet objectif en faveur de la biodiversité. C'est la notion de développement durable.

Natura 2000 crée donc un réseau de sites où les milieux naturels et les espèces sont représentatifs de la biodiversité européenne. Cette nature doit par ailleurs être gérée, préservée et valorisée par les hommes intégrés à ce réseau, au travers de leurs activités, leur culture, leurs projets.

Natura 2000 : les outils de mise en œuvre

Chaque pays européen a choisi ses propres outils pour mettre en œuvre les objectifs des directives « Oiseaux » et « Habitats ». En France, 4 outils ont été créés...

- **Le régime d'évaluation des incidences Natura 2000.** Certains projets ou activités, déjà soumis à une autorisation administrative préalable par la réglementation française, sont tenus d'être examinés au regard de leur impact potentiel sur les milieux ou espèces d'intérêt européen. C'est la mise en œuvre du principe de précaution en faveur de la biodiversité. L'évaluation des incidences Natura 2000 est une procédure réglementaire gérée par les services de l'Etat.

- **La Charte Natura 2000.** Il s'agit d'un outil destiné aux propriétaires fonciers, sur le principe d'une adhésion volontaire. En échange d'un engagement à ne pas détruire les milieux ou espèces d'intérêt européen, le signataire bénéficie d'une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti (TFNB) correspondant aux parcelles qu'il a inscrit à la Charte.

- **Les Contrats Natura 2000.** Il s'agit d'outils destinés aux propriétaires fonciers ou au(x) gestionnaire(s), sur le même principe d'adhésion volontaire. Les Contrats permettant la réalisation de travaux conformes à l'intérêt du propriétaire (ou gestionnaire) et à la préservation des habitats ou espèces d'intérêt communautaire. Les travaux doivent respecter un cahier des charges et peuvent s'échelonner sur 5 ans. En échange, le signataire est partiellement exonéré de la TFNB et intégralement remboursé du montant des travaux.



Chemin forestier dans le vallon du Brioude

- **Les Mesures Agri-Environnementales (MAE).** Exclusivement destinées aux exploitants agricoles, les MAE sont également des outils basés sur une adhésion volontaire. En échange de pratiques favorables à la biodiversité du site, précisée dans un cahier des charges, l'agriculteur perçoit une indemnisation financière pendant les 5 années de son contrat

La Charte, les Contrats et les MAE sont des outils adaptés à chaque site Natura 2000 ; leur contenu est élaboré localement, en concertation avec les acteurs concernés.

D'autres mesures partenariales peuvent être proposées (conventions, animations, études...); elles sont toutes contenues dans un ouvrage de référence appelé « **Document d'Objectifs** » (docob).

La réalisation de ce docob est assurée par un Comité de pilotage, rassemblant les représentants locaux (mairies, chambres consulaires, syndicats, administrations etc.)

Le Comité de pilotage du site de Teissières réunit 41 membres.



Pâturages extensifs de la vallée du Maurs

Lettre d'information

SITE NATURA 2000 DE TEISSIERES

Un site Natura 2000, entre histoire minière et histoire naturelle

Le site des Teissières abrite pas moins de 9 espèces de chauves-souris, protégées en France. Il a été désigné en temps que « Zone Spéciale de Conservation Natura 2000 » parce que certaines de ces espèces sont rares à l'échelle européenne, et de fait, listées à la directive Habitats de 1992 (cf. pages centrales).

Cette ZSC est répartie sur les communes de Teissières-les-Bouliès, Vezels-Roussy et Leucamp, à des altitudes comprises entre 400m et 630m.



Un des vestiges de la mine de Teissières, au cœur de la forêt

Elle couvre majoritairement des forêts (73% de la superficie) de feuillus mélangés (hêtre, chêne, frêne...). En rive droite du ruisseau de Brioude, on distingue également d'importantes plantations résineuses.

Les espaces agricoles sont très restreints dans le site (10-15% de la surface); ils sont constitués de prairies naturelles, occupant le fond de vallée des ruisseaux de Brioude et des Maurs. Elles sont entretenues par la fauche et/ou le pâturage.

Un peu plus en aval, le périmètre inclut l'étang du Maurs et ses abords aménagés pour les loisirs de plein-air.

Ces 3 grands types de milieux (forêt, pâtures, étang) constituent les habitats de chasse des chauves-souris.

Mais le périmètre Natura 2000 couvre surtout d'anciennes galeries minières (concessions de Teissières et de Leucamp) qui constituent des gîtes d'hibernation vitaux pour les chauves-souris. En effet, ces animaux entrent en léthargie profonde pour survivre aux rigueurs de l'hiver et compenser l'absence totale de nourriture (insectes).

Elles ont alors besoin de lieux pouvant leur assurer sécurité, tranquillité, humidité (pour ne pas que leur peau se déshydrate) et températures constantes, voire douces (pour ne pas geler à force d'immobilisme). Les anciennes installations minières sont très favorables de ce point de vue, comme peuvent aussi l'être certaines caves ou installations troglodytiques.

En été, les animaux réveillés rejoindront des cavités de vieux arbres ou des combles de bâtiments en pierres, pour y profiter de la chaleur ; les femelles y donneront naissance et élèveront là leur unique petit de l'année.

Selon toutes vraisemblances, Natura 2000 aura ici à négocier avec les administrations de l'Etat et les communes, la mise en sécurité des galeries minières en conciliant préservation des chauves-souris et sécurité des lieux pour le public. Il aura également à mettre en place des partenariats avec les propriétaires de la forêt, pour conserver le potentiel d'accueil favorable aux chauves-souris : maintien des feuillus, périodes et étendue des coupes d'exploitation, petits aménagements pour augmenter la biodiversité forestière...

Pour les agriculteurs, des mesures contractuelles seront proposées pour maintenir des pratiques d'élevage extensif, respectueuses des prairies naturelles et des haies de fond de vallée.

Sur le site de Teissières, l'animation de la démarche Natura 2000 a été confiée à :



Alter Eco

Alter Eco est une entreprise associative dédiée à l'expertise environnementale (spécialisée sur la faune, la flore et les milieux naturels). Diagnostics naturalistes, études d'incidences de projets d'aménagement, conseils en management écologique sont ses principales missions, exercées auprès de maîtres d'ouvrages privés et publics dans les départements du Sud du Massif-Central. Son siège est basé à Rouzières (Cantal) et elle dispose d'une antenne à Quézac (Lozère).



Le Conservatoire des Espaces et Paysages d'Auvergne (CEPA) est une association de portée régionale.

Il garantit la préservation et la gestion de 204 sites naturels (un peu plus de 1 600 ha) en Auvergne.

Le CEPA assure également une assistance auprès des collectivités ou des propriétaires privés : connaissance du patrimoine naturel, valorisation, montage de projet en site naturel, conseil technique, expertise etc.

Grand Rhinolophe Annexe II Directive Habitats



Espèce de grande taille qui vit dans l'habitat humain (combles, caves) et hiberne en milieu souterrain ; dépend pour se nourrir des boisements feuillus en massifs, dans un contexte d'élevage extensif.
Connue dans la ZSC : 35 individus (dont 7 individus sur Leucamp) dans 8 galeries des anciennes mines de la vallée.

Barbastelle d'Europe Annexe II Directive Habitats

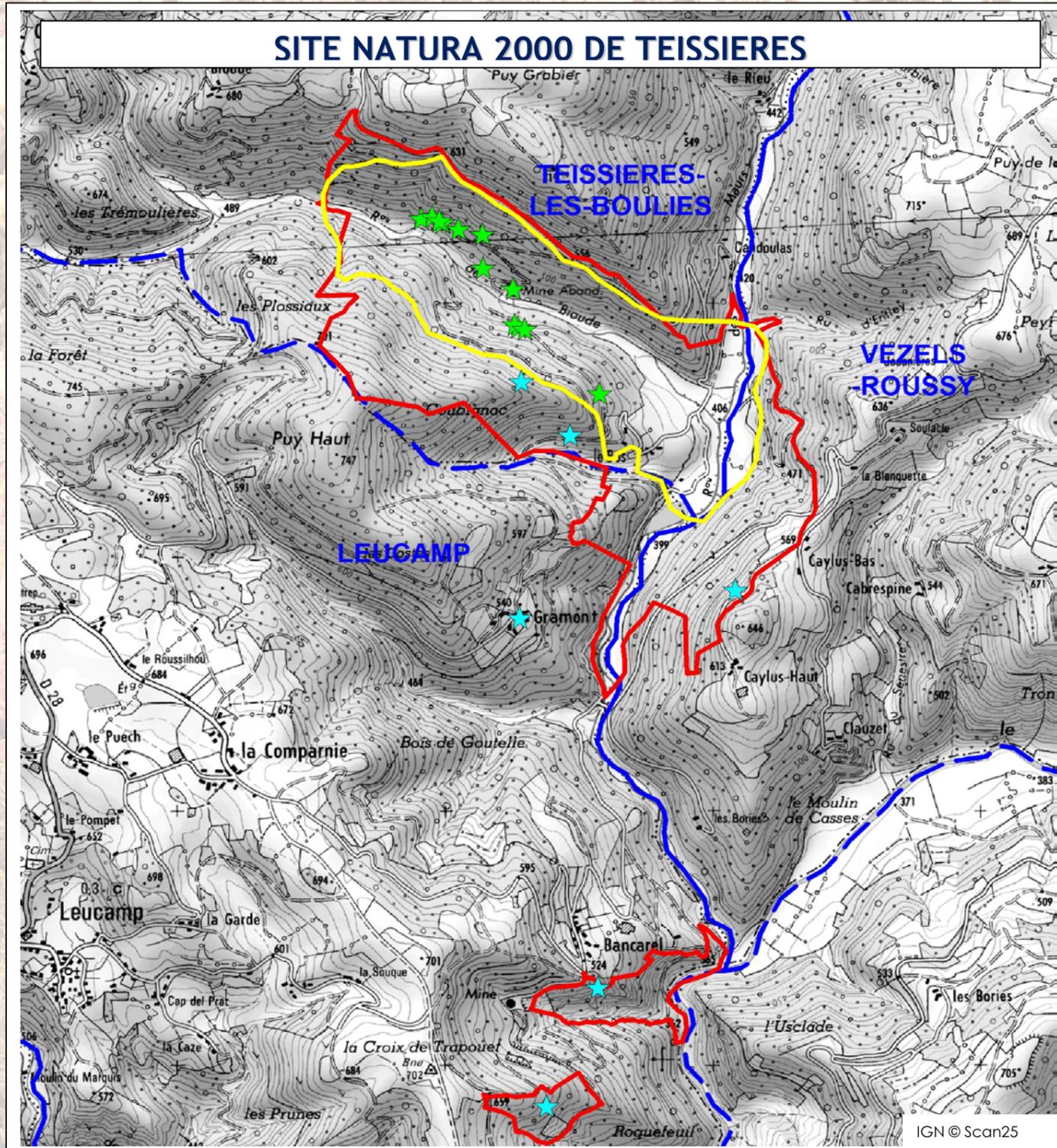


Espèce de taille moyenne plutôt arboricole mais pouvant gîter dans l'habitat humain, ultra-spécialisée dans ses proies (papillons nocturnes) qu'elle capture dans les forêts et le bocage anciens ; hiberne dans les arbres ou les souterrains en cas de froid intense.
Connue dans la ZSC : 1 individu en léthargie dans les vieux bâtiments ; 1 autre en galerie

Légende de la carte :

-  Périmètre proposé à l'Europe en 2002 (96 ha)
-  Périmètre modifié proposé au Comité de pilotage du 23/09/10 (195 ha)
-  Limites de communes
-  Gîtes à chauves-souris connus en 2002
-  Gîtes à chauves-souris découverts en 2010

Carte en téléchargement aux adresses suivantes :



Pourquoi un nouveau périmètre Natura 2000 ?

Suite à la découverte de nouveaux gîtes d'hibernation abritant des chauves-souris d'intérêt européen, un second périmètre Natura 2000 a été proposé aux communes concernées. Elles devront délibérer sur l'opportunité de ce changement.

Ce nouveau périmètre permet la prise en compte de :

- + de chauves-souris
- + de gîtes favorables à ces animaux en hiver
- + d'habitats vitaux (territoire de chasse productifs en ressources alimentaires)

Et en parallèle,

- + de possibilités de contractualiser les outils Natura 2000 pour les propriétaires ou agriculteurs

Grand Murin Annexe II Directive Habitats



Espèce de grande taille dépendante de l'habitat humain (combles) pour se reproduire et des forêts feuillues sans sous-étage arbustif pour chasser ses proies (carabes) au sol ; hiberne en milieu souterrain.
Connue dans la ZSC : 1 individu en hibernation et 1 en capture au filet

Petit Rhinolophe Annexe II Directive Habitats



Espèce de petite taille qui se reproduit dans l'habitat humain (combles, caves) et hiberne en milieu souterrain ; typique des paysages semi ouverts où alternent le bocage et les boisements feuillus, traversés par une rivière.
Connue dans la ZSC : 69 individus (dont 38 individus sur Leucamp) dans 8 galeries des anciennes mines de la vallée.

Contacts ↓

Informations relatives aux chauves-souris :
Alter Eco - Joël BEC, chargé de mission coordinateur ☎ 06.22.32.35.95
✉ jbec@altereco-env.com

MAE, Chartes et Contrats Natura 2000 :
CEPA, antenne Cantal - Marie-Claire REGNIER
☎ 04.71.20.28.86
✉ marie-claire.regnier@espaces-naturels.fr

Crédits photos : J.BEC et H.PICQ - Alter Eco / R.LEGRAND et MC.REGNIER - CEPA

Natura 2000 est une politique européenne financée par :

